

L'ANTISECHE

Le journal des enseignants Cgt
de l'Hérault

Maison des Syndicats
474 allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
tél : 04.67.15.91.70
site SDEN 34 : <http://sden34.over-blog.com>
site académique : <http://cgteducationlr.wordpress.com>
email : sden34@cgtpmontpellier.com

N°2
Septembre 2009

NE RIEN LÂCHER !

France !

Avec
12,7% de chômeurs au 1er
trimestre 2009, l'Hérault a le triste privilège
de connaître le plus fort taux de chômage de France.

Les entreprises emblématiques du département (DELL, SANOFI, CAMERON...) licencient à tour de bras. Ainsi sur un an, notre département a enregistré plus de 10 000 chômeurs supplémentaires.

Face à cette situation, le gouvernement mène une politique à contre sens :

- **loin de soutenir l'emploi alors que le chômage explose**, la réduction des emplois en 2009 par le gouvernement est drastique : moins 31000 fonctionnaires de l'Etat, chiffre annuel encore jamais atteint qui s'ajoute aux 60000 suppressions déjà intervenues entre 1993 et 2008. Cette hémorragie qui met en cause le bon fonctionnement des administrations et de l'enseignement public, fera qu'autant de jeunes verront se fermer les portes de la Fonction Publique et aggraver le chômage des jeunes, véritable plaie sociale. L'enseignement, déjà pénalisé en matière de crédits, sera la principale victime de l'hémorragie programmée frappant la fonction publique avec 13500 emplois supprimés. Dans le même temps, le Ministère de l'Education Nationale décide de licencier 30 000 EVS qui pour la plupart, non pas bénéficié de la formation qui leur était due au titre de leur contrat. Dans notre département, ce sont ainsi près de 400 personnes qui ont perdu leur emploi au mois de juin.

- **au lieu de relancer la consommation** par une hausse des salaires et une revalorisation du point indiciaire, Eric Woerth fait l'aumône : 0,5% seulement d'augmentation au 1er juillet 2009 ! Cela est dérisoire surtout quand on sait que le salaire minimum Fonction publique n'est que de 1325,59 euros brut par mois. Quant aux de contractuels notre académie, ils seront encore cette année toujours les moins bien payés de

France !
- **au lieu de tirer les leçons de la crise**, gouvernement et patronat multiplient leurs attaques contre le monde du travail : généralisation du travail le dimanche, recul de l'âge de la retraite, etc. Quant à la pseudo moralisation du capitalisme tant de fois annoncée, elle se fait toujours clairement attendre. Le cas des banques est à cet égard éloquent. Ainsi BNP Paribas a reçu de l'Etat une aide de plus de 5 milliards d'euros. Cette aide n'a pas été mobilisée au service de l'emploi et de l'investissement productif, notamment en direction des petites et moyennes entreprises. Or après avoir annoncé des résultats semestriels inattendus (+3,2 milliards) la direction de la banque s'appête à distribuer à ses traders un milliard d'euros de plus en 2009 qu'en 2008. Bref, on prend les mêmes et on recommence.

Cependant le gouvernement aurait tort de croire que les salariés soient prêts à se résigner aussi facilement. Nul autre pays européen que le nôtre n'a connu en 2009 une mobilisation aussi profonde et aussi durable pour proposer d'autres solutions de sortie de crise. La CGT avec l'ensemble des autres organisations syndicales entend bien poursuivre la lutte pour faire aboutir les revendications légitimes des salariés.

Mais pour amplifier davantage encore la mobilisation, il est nécessaire plus que jamais que les salariés quel que soit leur statut, leur grade, leur fonction, s'organisent collectivement sur leur lieu de travail. Il est indispensable que chaque salarié se forme et s'informe des réalités sociales et économiques. Il est primordial de sortir de l'individualisme dans lequel le gouvernement tente de nous enfermer par des gratifications au mérite et par la mise en concurrence des personnels. C'est toute la raison d'être de notre syndicalisme. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des salariés de l'Education Nationale (enseignants, personnels administratifs, EVS...) à rejoindre la CGT dès le mois de septembre.

Plus nombreux, nous serons plus forts ! Syndiquez-vous !

En 2008, partout dans le monde, alors que retentissaient les premiers effets sociaux de la crise financière, cette journée avait été la première réponse des salariés à la crise. Elle avait donné lieu à 616 initiatives dans 130 pays. En France, elle avait été marquée par une mobilisation unitaire qui avait ouvert la voix à d'autres journées. Dans les semaines à venir seront annoncées les formes de la mobilisation dans notre pays pour cette journée mondiale.

La syndicalisation est la clef principale pour renouer avec le social!



JOURNEE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT 07.10.09

7 octobre 2009, Mobilisation sociale planétaire.

La crise économique menace les emplois et le futur des personnes aux quatre coins du monde. Des décennies de déréglementation et l'avidité et les énormes bénéfices d'une petite minorité ont plongé le monde dans la plus grande récession depuis les années 1930. Le travail décent doit être au cœur des actions gouvernementales afin de relancer la croissance économique et de construire une nouvelle économie mondiale qui donne la priorité aux personnes.

La Confédération syndicale internationale à laquelle adhèrent la CGT et les autres confédérations syndicales françaises a décidé de faire du 7 octobre la "Journée mondiale pour le travail décent".



METRO, BOULOT, CAVEAU?

Le gouvernement vient de saisir l'annonce des déficits de la Sécurité Sociale pour lancer une nouvelle attaque contre les droits à la retraite en proposant de repousser l'âge d'ouverture du droit à 67 ans !

Les salariés actifs et retraités ont déjà subi : l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite complète dans tous les régimes (37,5 ans à 41 ans en 2012) ; l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires ; la baisse du niveau de l'assiette de calcul dans le régime général des 10 aux 25 meilleurs années ; la généralisation des systèmes de décote pour les carrières incomplètes ; une réduction drastique des régimes complémentaires par points...

Toutes ces réformes ont été imposées au motif qu'elles produiraient une amélioration des équilibres financiers des différents régimes.

Or, le constat est là, incontestable : les nouveaux retraités partent avec des pensions plus basses et le pouvoir d'achat des retraites déjà liquidées se réduit d'une année sur l'autre relativement au niveau moyen des salaires. Mais, d'amélioration des finances des régimes, point ! Au contraire, les déficits, globalement, se sont accrus.

Pendant qu'ils conduisaient ces réformes régressives pour tous les salariés, gouvernements et patronat ont, à l'inverse, allégé la part de financement des employeurs. Les cotisations de ces derniers ont baissé, proportionnellement aux cotisations des salariés, sans compter l'augmentation continue des exonérations de cotisations sociales.

Avec le recul de l'âge de la retraite, l'objectif reste d'occulter le paramètre essentiel conditionnant l'équilibre financier des régimes : la question des ressources, c'est-à-dire, essentiellement le niveau et l'assiette des cotisations. C'est pourtant là que se trouve la solution. La CGT a formulé des propositions précises, prouvant que cela est parfaitement possible et économiquement réaliste, à partir notamment d'une réforme de l'assiette et des taux de cotisation employeurs ainsi que d'une suppression progressive des exonérations.

Des alternatives inacceptables

Le gouvernement, sa majorité parlementaire, le MEDEF, les « experts » à leur dévotion conduisent une campagne réduisant les possibilités de solutions à l'intervention de



UNE AUTRE RETRAITE EST POSSIBLE

En matière de retraite, la Cgt défend l'idée d'un socle commun de garanties à tous les salariés quels que soient les régimes :

- un objectif de taux de remplacement fixé à 75% du salaire ;
- un droit au départ ouvert à 60 ans ;
- la reconnaissance des travaux pénibles dans le privé et le public sous forme d'un droit anticipé au départ avec des bonifications pour le calcul du montant de la retraite ;
- une harmonisation des avantages familiaux ;
- la prise en compte des années de précarité et d'études dans l'ancienneté.
- le retour à l'indexation sur les salaires
- un minimum de pension au niveau du SMIC - 1600 €

Pour financer ces propositions la CGT avance trois pistes :

- une politique qui vise à créer un "contre-choc emploi" permettant de relever substantiellement le taux d'emploi de la population active et par conséquent les rentrées de cotisations ;
- une cotisation employeur tenant compte non seulement de la masse salariale mais aussi de la richesse créée par le travail des salariés dans l'entreprise ;
- la remise en cause des niches fiscales et des exonérations de cotisations pour les entreprises et particulièrement pour celles dégageant des bénéficiaires, ne réinvestissant pas sur l'outil de travail ou ne créant pas d'emplois supplémentaires.

Quant à la taxation des revenus financiers et des dividendes, si ces prélèvements nous semblent indispensables, ils ne peuvent être une source pérenne du financement des retraites. D'une part, parce que les revenus financiers sont volatiles et, d'autre part, parce que notre ambition est d'en réduire le volume au profit des salaires.

GLOSSAIRE

« LES MOTS PRINCIPAUX DE LA RETRAITE »

Annuité : dans le décompte d'une pension de retraite, équivalent d'une année de service.

Capitalisation : système dans lequel les pensions de retraite sont financées grâce à l'épargne accumulée par les cotisants. Les cotisations versées par les actifs sont placées. Ces placements et leurs revenus sont utilisés pour payer les retraites.

Décote (ou abattement pour anticipation) : coefficient de minoration appliqué à une pension pour quelqu'un qui fait liquider sa retraite sans justifier des conditions requises pour bénéficier du taux plein (ex : 40 ans d'assurance avant 65 ans pour le régime général et les régimes alignés).

Fonds de pension : organisme de gestion collective d'un fonds constitué par une entreprise pour assurer le paiement d'une retraite à ses employés. Il fonctionne sur le mode de la capitalisation.

Indexation : règle de revalorisation de la pension (pension elle-même ou valeur du point dans un régime par points) ou des salaires servant au calcul de la pension (salaire de référence dans un régime par points, salaire porté au compte dans un régime par annuités). Cette règle de revalorisation peut être de suivre l'évolution des prix, l'évolution des salaires ou une

valeur intermédiaire.

Liquidation : on parle de liquidation de ses droits à la retraite, ou bien de liquider sa retraite.

La liquidation est l'arrêt de la situation pour le calcul des droits à la retraite. La date de liquidation détermine le point de départ de la pension, afin d'en obtenir le versement.

Répartition : le système par répartition est celui qui fonctionne aujourd'hui en France. Ce système est fondé sur un contrat entre les générations : les actifs d'aujourd'hui payent les pensions des retraités d'aujourd'hui et ce sont les actifs de demain qui financent à leur tour les retraites des actifs d'aujourd'hui.

Surcote ou majoration pour année supplémentaire : majoration de la pension pour une personne liquidant sa retraite après le moment où elle peut prétendre au taux plein.

Taux de liquidation : taux appliqué au salaire annuel moyen pour calculer le montant de la pension au moment du départ à la retraite.

Taux de remplacement : rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier salaire (taux de remplacement net : après paiement des cotisations sociales).

trois paramètres, soit on augmente la durée de cotisation, soit on diminue les retraites, soit on repousse l'âge de départ.

En réalité tout cela est déjà mis en œuvre, à des degrés divers. C'est clairement le cas pour la durée de cotisations. Pour la baisse des pensions, c'est aussi le cas des multiples mesures de réduction des droits et de l'indexation sur les prix. Pour ce qui est de l'âge de départ à 60 ans, s'il n'a pas été frontalement remis en cause, il tend à devenir, pour beaucoup, de plus en plus théorique.

Mais cela ne suffit pas au MEDEF, qui a relancé sa campagne pour que soit reculé l'âge de départ, soutenu en cela par le premier ministre et les groupes parlementaires UMP.

Reculer l'âge de la retraite c'est aussi baisser le niveau des pensions

Repousser l'âge de la retraite à 67 ans aboutira à une nouvelle baisse des pensions avec la réduction des niveaux de liquidation.

Dans aucun pays les salariés ne partent à 67 ans et si dans quelques uns cet objectif est affiché, c'est dans une perspective très lointaine (Allemagne par exemple) ou dans le cadre d'une fourchette (ouverture du droit entre 61 et 67 ans en Suède par exemple).

De toute manière il y a, dans tous les pays, un important écart entre l'âge « légal » de départ et la réalité de l'âge de sortie du marché du travail.

En mettant en avant le recul de l'âge, gouvernement et patronat s'efforcent de masquer la question de l'insuffisance des ressources, mais ils préparent aussi le terrain pour leur projets de fusion de l'ensemble des régimes en un régime unique par points ou par « comptes notionnels » (le système mis en place en Suède). En effet, dans les projets en vogue actuellement, les critères d'âge perdent l'essentiel de leur valeur, chacun pouvant partir quand il le veut... avec les droits qu'il aura acquis. Plus d'âge d'ouverture de droit, le problème est réglé et les 67 ans ne feront plus peur. Sauf que les garanties construites autour des critères d'âge et notamment le taux de liquidation- auront disparu !

Le recul de l'âge de la retraite à 67 ans ne permettra pas plus que les précédentes mesures de régler les difficultés de financement. Il conduira à une nouvelle –et dramatique- baisse des retraites et c'est bien là son unique but.



RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ECOLE EN DANGER !



La formation des enseignants peut et doit être améliorée. Malheureusement le projet du gouvernement tourne le dos à cet objectif !

Aujourd'hui

Après la licence (bac+3), 1 année de préparation au concours + 1 année de formation rémunérée à l'IUFM, Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Pendant la formation, une alternance entre classes et IUFM avec des stages (500 à 600 heures) permettant de se former aux différents aspects du métier

Au concours, 6 épreuves permettant de vérifier que les lauréats ont les connaissances indispensables pour enseigner des connaissances disciplinaires,

Une formation avec un cadrage national dans les IUFM, écoles de formation universitaire

Une formation assurée par des équipes de formateurs permettant de réfléchir sur la pratique pédagogique, tout en continuant à acquérir les savoirs à enseigner

Le statut de fonctionnaire à l'issue de la formation

*j'enseigne
tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignerez
ils détruiront*



Demain, avec cette réforme

Passer en même temps le master* (bac+5) avec son mémoire de recherche + le concours + des stages : une année M2 fourre-tout ingérable et non rémunérée

Des stages facultatifs au cours du master, limités à 108 heures et en nombre insuffisant (50 000 stages prévus pour 150 000 candidats !)

Au concours, 4 épreuves ne garantissant pas la maîtrise des connaissances disciplinaires, des domaines n'étant plus évalués

Une formation propre à chaque université avec mise en concurrence, entraînant des inégalités territoriales et la disparition de certains sites (ex Écoles Normales) dans les départements ruraux

Une forte réduction de l'aspect professionnalisant des formations, avec la mise à l'écart des formateurs issus du terrain

Un corps potentiel de précaires contractuels, constitué des reçus au master et collés au concours

Le système éducatif est directement menacé par le projet de réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Cette réforme, dite de « mastérisation », signe la destruction de fait de la formation des enseignants. Parce que l'Etat veut économiser 23 000 postes de fonctionnaires, aux dépens des élèves.

Exigeons une autre réforme de la formation des enseignants ! Oui, la formation actuelle est perfectible...

Le « répit » donné par les reculs consécutifs des Ministres doit

être mis à profit pour étudier le principe d'une « autre réforme ». Il faut, dès aujourd'hui travailler à des alternatives pour améliorer la formation des enseignants. Mettons en place les conditions d'une véritable réflexion, s'appuyant sur un certain nombre de points : le cadrage national, l'offre de formation sur tout le territoire, le contenu de la formation des enseignants et l'articulation avec la Recherche, le rôle et l'avenir des IUFM, la revalorisation pour l'ensemble de la profession, la place des concours et le financement des études.

Ah si seulement Genève était en France ...

Le 15 juin 2009 Nicolas Sarkozy invité au sommet de l'OIT à Genève (Organisation International du Travail) sur la crise mondiale de l'emploi a exposé sa vision de la mondialisation. Morceaux choisis :

« Le monde ne peut pas être gouverné que par la loi de l'offre et de la demande. »

« Face à un capitalisme financier devenu fou à force de n'être soumis à aucune règle et dont on commence à mesurer à quel point il peut être destructeur, est-il bien raisonnable d'attendre encore ? »

« La santé, l'éducation, la culture, la biodiversité, le climat, le travail ne sont pas des marchandises comme les autres »

Doit-on voir dans ces sages paroles les prémices de la fameuse Rupture tant de fois annoncée ? Ou bien doit-on en déduire que notre hyper-président serait hyper-hypocrite ?

Trop cher le fonctionnaire ?

Que n'entend-on dire sur le poids qui serait considérable et en constante augmentation des rémunérations des agents de la Fonction publique ? Depuis des années, c'est même devenue la ritournelle incontournable de tous ceux qui souhaitent délester notre pouvoir d'achat.

Le problème c'est que la réalité est aux antipodes de celle qu'inventent nos pourfendeurs du fonctionnaire bien payé.

Il suffit d'un exemple –le plus parlant– pour s'en convaincre : les dépenses de rémunération rapportées aux richesses créées, c'est-à-dire, le Produit Intérieur Brut.

Les données de l'INSEE sont sur ce point de vue éloquentes. Précisons que les dépenses de rémunération dont il est question sont celles des 3 versants de la Fonction publique et incluent les pensions.

En 2000, elles représentaient 13,3% du PIB.
En 2008, elles n'en représentent plus que 12,7%.

Sauf à considérer que les agents de la Fonction publique seraient les seuls salariés à ne pas produire de richesses et/ou à ne pas être concernés par le partage de celle-ci, le constat est incontournable et significatif.

Yes we can ?

100 milliards de dollars investis par B.Obama pour les écoles américaines, soit le doublement du budget fédéral de l'éducation, pour « sauver les emplois d'enseignants » et « réformer l'école ».

Bouclier fiscal : un chèque "moyen" de 368 261 euros

14 000 personnes ont bénéficié du bouclier fiscal en 2008. Les 834 contribuables les plus riches (patrimoine de plus de 15,5 millions d'euros) ont touché chacun en moyenne un chèque de 368 261 euros du fisc, soit l'équivalent de trente années de SMIC. Ils ont absorbé à eux seuls les deux tiers du coût du "bouclier".



Refusons les emplois discount !

Dans le cadre de la journée d'action du 24 juin pour la sauvegarde des emplois des EVS et AVS, la Préfecture et la Direction du travail ont reçu les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA, FO.

Au cours de cet entretien, la CGT a rappelé aux représentants de l'Etat un certain nombre de faits.

Embauchés en 2006 dans le cadre du plan de cohésion sociale de Jean Louis Borloo pour remplir des fonctions d'aide à la direction d'école ou d'accompagnement des enfants en situation de handicap, les Employés de Vie Scolaire ont parfaitement rempli leurs missions dans les écoles.

Ni le Ministère du Travail, ni le Ministère de l'Education Nationale et les représentants de l'Etat dans les régions et les départements (préfets, directeurs départementaux du travail et de la formation professionnelle, recteurs), n'ont rempli leur part du contrat, à savoir la formation et l'accompagnement de ces salariés. Ils organisent un turn-over général, s'abstenant ainsi d'offrir des solutions et des perspectives à 30 000 personnes arrivant au terme de leur contrat aujourd'hui.

En guise de réponse, la Préfecture s'est contentée de rappeler les dogmes libéraux :

- pérenniser les emplois précaires, c'est « rigidifier le marché de l'emploi ».

Autrement dit pour sauver l'emploi, il faudrait précariser plus pour travailler plus !

- « les personnels précaires savaient très bien ce qui les attendaient avant de signer leur contrat. »

Deux poids, deux mesures : les grandes banques aussi connaissent les risques de la spéculation et pourtant l'Etat a bien accepté de les renflouer !

- il est nécessaire de faire « tourner » les demandeurs d'emplois.

Allons plus loin et instituons des barrettes dans nos emplois du temps :
Semaine A : j'ai un boulot ;
Semaine B : je suis au chômage.

Seule concession que la Préfecture serait prête à réaliser : faire un effort pour les personnels précaires qui atteindront 50 ans à la fin de leur contrat (soit 41 personnes sur les départements sur les 465 concernés en tout).

Parce que nous n'acceptons pas le mépris avec lequel sont traités les EVS, nous exigeons aujourd'hui un suivi personnalisé de chaque situation et l'étude de toutes les solutions de réemploi possibles.



Je **R**evendique, Je me **S**yndique!

Bulletin de syndicalisation :

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Tél.

Mail.....

Établissement.....

Maison des Syndicats,
474 allée Henri II de Montmorency,
34000 Montpellier tél. : 04.67.15.91.70
sden34@cgtmontpellier.com